

JUGEMENTS ET DÉLIBÉRATIONS

DU

CONSEIL SOUVERAIN

DE LA NOUVELLE-FRANCE

Du l'vndy neufiesme Janvier gbi: quatre vingt seize.

LE CONSEIL ASSEMBLÉ ou Estoient Monsieur l'Intendant, Maistres Loüis Roüier de Villeray 1^{er} Con^{se}, Nicolas Dupont de Neunille, Jean baptiste Depciras, Charles denys de Vitray, Et Pierre Noel Legardeur Conseillers Et françois Magdeleine Ruette Dauteüil Procureur general du Roy

ENTRE Marie HERIPEL veuve Jacques Boissel Et Jean Vergeat Prenouveau sergent de la garnison du Château S^t Louis de cette ville, Le dit Prenouveau present tant pour luy que pour lad heripel sa bellemere, opposant au decret qui se poursuit de certain Emplacement acquis par françois Reiche menuisier des heritiers dud deffunt Jacques Boissel, pour Estre payez de la somme de sept Cent dix sept liures quinze sols tant pour la moytié des pentions de lad heripel que pour le retour des partages faits Entre lad heripel Et les Enfans et heritiers dud Jacques Boissel Et pour le raport de la somme de Cent dix sept Liures quinze sols, faisant moytié de celle de deux Cent trente cinq liures dix sols deüe par noel Boissel l'vn d'Leux, sans prejuidice de l'Estimation des Clostures Et des fraiz et depens. d'vne part Et led François REICHE comparant par lhuissier hubert d'autre part, Parties oüyes, Veu les arrests des quatorze Juillet Et vnze aoust gbi: quatre vingt